



# Engagements pour l'ouverture et la fermeture de salles **Saison 2021-2022**

**Centre municipal des sports**  
9 Avenue de la Villa Antony  
94410 Saint Maurice

**Espace sportif le VERSEAU**  
30 bis Av du Maréchal Leclerc  
94410 Saint Maurice

**Gymnase Maurice Herzog**  
9 Rue du nouveau Bercy  
94220 Charenton-le-Pont

**Vous souhaitez vous engager pour votre club en devenant l'un des « membres habilités » pour l'ouverture et la fermeture des salles de la ville de Saint-Maurice et de Charenton Le Pont :**

**Votre mission sera :**

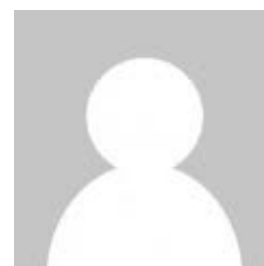
- Faire respecter le règlement intérieur du club par les personnes qui sont dans le gymnase.
- De vérifier que les joueurs soient munis d'un pass-sanitaire valide (en fonction des directives gouvernementales)
- Dans le cas d'un accident prévenir soit les Pompiers (18) soit le SAMU (15) et un membre du bureau.
- De faire évacuer les joueurs en cas de force majeure (incendie, dégât des eaux etc...) ou à la demande d'un employé communal.
- De vérifier avant de partir qu'un membre du bureau ou qu'un autre « membre habilité » soit présent.
- De prévenir un membre du bureau en cas problème avec un adhérent.

Je m'engage pour mon club et souhaite devenir un « membre habilité »

Nom : .....

Prénom : .....

Portable : .....



*(Photo obligatoire)*

Fait à ..... Le .....

Signature